



COMMUNIQUE DE PRESSE



Inauguration du Mini-Market

Quartier Bel-Air à Cernay – 16 rue de la 4^e DMM

Le Groupe Domial, acteur majeur de l'habitat en Alsace inaugure,
le samedi 28 mai à 11h,
le Mini-Market du Quartier Bel-Air à Cernay, en présence de :
Michel Sordi, Député Maire de Cernay,
Jean-Paul Heider, Président du Groupe Domial
Michel Thomas, Directeur Général du groupe Domial

Présentation

Habitat Familial d'Alsace, structure du Groupe Domial, a transformé les bureaux de son agence Domial situé au rez-de-chaussée d'un pavillon en commerce.

Ce local commercial situé au rez-de-chaussée a une surface de 90m² et comporte une zone de stockage de 35 m². L'étage est réservé à un logement pour le gardien de ce commerce.

Travaux réalisés

Les travaux ont démarré en janvier 2011 et se sont terminés en avril 2011 soit 4 mois de travaux.

- Création d'une réserve annexe avec bardage bois en façade et toiture terrasse
- Modification des dimensions de deux ouvertures en façade Sud
- Démolition de l'auvent d'entrée vitré en façade Sud
- Reprise des cheminements intérieurs d'accès au commerce
- Ravalement de façade Est et Nord
- Création de baies vitrées PVC
- Pose d'un rideau métallique d'accès au commerce
- Aménagement des espaces verts en gazon et plantations
- Aménagement du local commercial avec nouvelle distribution
- Adaptation de l'accès aux personnes à mobilité réduite
- Pose de nouveaux carrelages et faïences
- Création d'une extension du bâtiment (stock)
- Pose d'une climatisation réversible
- Création d'un système de surveillance par alarme anti-intrusion
- Remplacement des menuiseries intérieures
- Création de deux vitrines et pose d'une porte d'entrée automatisée
- Mise aux normes des sanitaires pour accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Création d'une alarme incendie
- Mise aux normes électriques (distribution + tableau)
- Mise en peinture des cloisons et murs intérieurs du local
- Aménagement des abords du commerce (cheminement piéton et espaces verts)

Plan de financement

Financement :

- Subvention ANRU	25 825,00 €
- Emprunt bancaire	183 244,00 €
TOTAL	209 069,00 €